

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :-

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal, le directeur général déposera, devant le conseil municipal à sa séance ordinaire qui aura lieu le mardi 7 mai 2019 à 19 h 30 au centre communautaire, 3090, rue Principale, le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport du vérificateur transmis en vertu de l'article 966.2 dudit Code.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingt-cinquième jour d'avril deux mille dix-neuf.

Le directeur général,



Martin St-Gelais